

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service Conseil Métiers des Collèges  
13059

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Programme LIFE - Subventionnement d'actions initiées par le Département au titre de la prévention du gaspillage alimentaire et de la gestion des déchets dans les collèges.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges et de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En réponse aux défis à relever visant à limiter les effets du changement climatique, la Commission Européenne a mis en place un programme d'accompagnement des territoires intitulé Projet LIFE-IP SMART WASTE PACA LIFE 16 IPE FR 005 ci-après dit Projet LIFE. Celui-ci permet de subventionner les actions engagées par les collectivités, qu'il s'agisse de dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Elles peuvent être programmées sur une période de 5 ans.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est porteuse du programme Life et assure la coordination avec les instances européennes et la gestion des fonds européens. Elle assure par ailleurs un financement complémentaire, de même que l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

Le Département des Bouches-du-Rhône a été retenu pour 6 projets, programmés sur une durée de septembre 2018 à décembre 2022, relatifs à :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec l'équipement des collèges en cellules de refroidissement, la sensibilisation et la formation des équipes de production, la sensibilisation des élèves ;
- l'optimisation de la gestion des déchets, avec l'équipement de 10 collèges pilotes, l'élaboration d'un référentiel pour le tri, la valorisation et la maîtrise des bio-déchets et la mise à jour du guide de valorisation des déchets des collèges.

Ces 6 projets sont les suivants :

- Equipement des collèges en cellules de refroidissement, pour permettre la réutilisation des excédents de production ;
- Equipement de 10 collèges pilotes (compacteurs, chariots...) et aménagements de locaux en vue d'améliorer la gestion du volume et des flux des déchets ;
- Formation des chefs et seconds de cuisine à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Sensibilisation des élèves à la prévention du gaspillage alimentaire ;
- Elaboration d'un référentiel de gestion des déchets dans les collèges ;
- Accompagnement au changement des pratiques de gestion des déchets.

Ces actions représentent un budget total de 900 000 € sur 5 ans, subventionné à hauteur de 70% par les partenaires et réparti comme suit :

- 30 %, soit 270 000 € pour l'Union Européenne ;
- 10 %, soit 90 000 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- 30 %, soit 270 000 € pour l'ADEME.

Le coût pour le Département est donc réduit à 270 000 € sur 5 ans.

Les résultats attendus sont une réduction des volumes de bio-déchets produits par les collèges publics du département, une réduction du gaspillage alimentaire au sein des restaurants scolaires ainsi qu'une optimisation de la gestion des déchets afin de limiter l'impact de la redevance spéciale.

Ce rapport autorise la signature :

- de la convention de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant les subventions européennes au titre du Projet LIFE ;
- des demandes de subventions auprès de l'ADEME et de la Région pour la mise en œuvre du projet ;
- des documents afférents au projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL